

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2019

Motion relative à la pérennité de l'hôpital Béclère

Considérant le rôle essentiel de l'hôpital Béclère au sein de son bassin de vie qui comprend notamment les communes membres du territoire Vallée sud Grand Paris,

Considérant l'augmentation prévisionnelle de la population au sein de ce bassin,

Considérant que l'hôpital Béclère assure la prise en charge des urgences de la population de ce territoire y compris les urgences psychiatriques

Considérant que la disparition de cet hôpital mettrait en danger la population concernée,

Considérant que la présence de l'hôpital Béclère constitue un facteur d'attractivité pour le bassin de vie concerné,

Considérant l'inquiétude légitime de praticiens et personnels de l'hôpital concerné,

le conseil municipal :

- demande que soit confirmée la pérennité de l'hôpital Antoine Béclère ;
- précise que cette motion sera transmise au directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris.